

La charte Merci le peuplier participe financièrement au renouvellement des peupleraies.

Peuplier : recevez une aide au reboisement

Les entreprises populicoles se mobilisent autour de la charte *Merci le peuplier*.

La France est le 1^{er} pays européen producteur de peuplier. L'exploitation de cette essence fournit chaque année **1 500 000 m³** de bois d'œuvre, un chiffre relativement stable depuis 10 ans. De nombreuses entreprises de cette filière prévoient un accroissement de leurs besoins mais s'inquiètent du non renouvellement des peupleraies. Elles ont trouvé la solution : aider les propriétaires à replanter.

Trop peu de replantations

Depuis quelques années une parcelle sur 2, voire 3, n'est pas reboisée après exploitation. Le prix souvent peu motivant du bois sur pied y est pour beaucoup, mais aussi les aléas climatiques ou sanitaires... et bien sûr les nombreuses contraintes réglementaires. Ce trop faible niveau de reboisement (entre -30 et -50%) conduira à un déficit

généralisé de peuplier d'ici quelques années, ce qui augmentera les prix dans un 1^{er} temps mais nuira ensuite considérablement à la filière. Or pour avoir une filière qui fonctionne, il faut des propriétaires motivés (qui gèrent, coupent et reboisent) ET des entreprises en bonne santé (qui peuvent payer le bois à sa vraie valeur).

Une aide financière... et politique

Pour redynamiser ces plantations et pérenniser la ressource, la filière populicole a mis en place la charte **Merci le Peuplier**. Elle vise à apporter aux propriétaires une participation financière au reboisement, en sus du prix d'achat. Mais son objectif est également d'attirer l'attention des élus et décideurs pour faire évoluer leur regard sur le peuplier et ainsi lui redonner sa juste place.

Comment ça marche ?

Pour le propriétaire le fonctionnement est simple. S'il vend ses bois à une entreprise adhérente à *Merci le Peuplier* (après mise en concurrence des acheteurs), il signe avec elle une convention : il s'engage à reboiser dans les 2 ans qui suivent l'exploitation, et l'entreprise s'engage à lui verser **2,50 €/plant** dès la réalisation effective de la plantation. Le nombre de plants financés correspond au nombre de tiges achetées de plus de 30 cm de diamètre. Les bois doivent être certifiés PEFC, et le cultivar choisi dans la liste des cultivars finançables (disponible sur le site internet). Une remise de 0,30 €/plant peut être obtenue également auprès des pépiniéristes signataires de *Merci le Peuplier*.

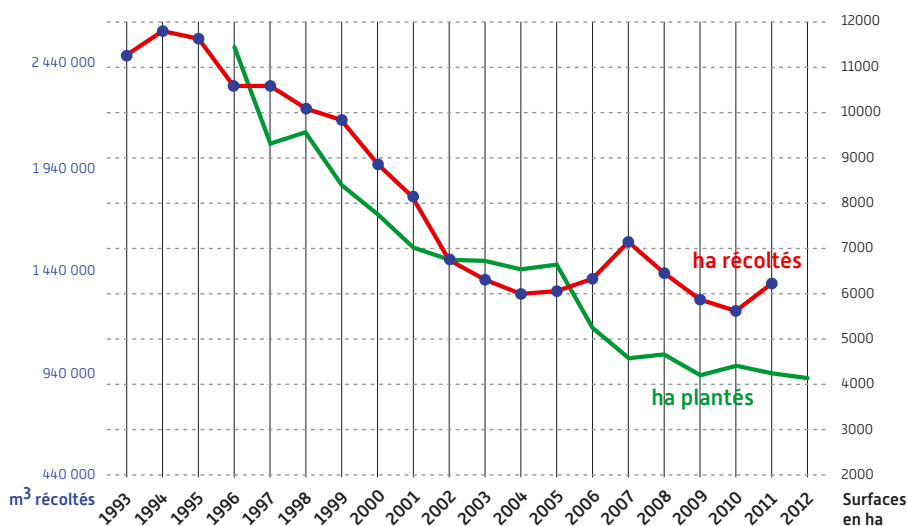
La charte *Merci le peuplier* est le fruit d'une filière unie et volontaire, qui réussit. Elle a été initiée dans l'ouest fin 2011. Début 2014, plus de 340 ha étaient inscrits pour en bénéficier. Elle a été étendue à tout le territoire national le 24 avril 2014.

Profitez-en !

Emmanuel NAUDIN
Délégué national "Merci le Peuplier"

Retrouvez toutes les informations sur www.mercilepeuplier.org: entreprises adhérentes, conditions détaillées, charte avec modèles de conventions, réponses aux questions les plus fréquentes...

Peuplier : Evolution de la récolte des surfaces reboisées en France



Récolte : source EAB (enquêtes annuelles de branche)
Plantations : source Ministère de l'agriculture (enquête annuelle pépinières)